

ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE
DU MONDE CONTEMPORAIN

CONCEPTION ESSEC/HEC PARIS

ÉPREUVE N° 245
ANNÉE 2023

de rapport Meadows, publié en 1972, « Halte à la croissance », préconisait une « croissance zéro » aux États, au sens d'une stagnation du produit intérieur brut des économies, face à la menace écologique croissante. L'idée que seule une décroissance favoriserait la lutte contre ces enjeux sociaux nouveaux émerge. L'état-providence, au centre de la question sociale écologique, devrait alors fonctionner selon une décroissance, justifiée par leurs objectifs communs. La décroissance peut-elle être compatible avec l'état-providence ?

La décroissance, par opposition à la croissance économique de long terme, désigne le recul ou le ralentissement de l'indicateur de richesse pour une nation, le PIB notamment. Elle est recherchée par ceux qui la considèrent comme l'unique moyen de permettre la transition écologique. La croissance serait alors responsable de la dégradation du stock de capital naturel. L'état-providence, incarnation institutionnelle du modèle social, a pour but principal de faire face aux aléas de la vie. Il permet en effet la mise en place de services publics, la lutte contre les inégalités et le bon fonctionnement du marché du travail. S'interroger sur la compatibilité de la décroissance et de l'état-providence revient à étudier leurs objectifs communs, et l'impact de l'un sur l'autre.

L'état-providence se décline d'abord sous différents modèles, libéral, américain ou plus asiatique, qui influenceront l'importance accordée à la lutte contre le danger climatique. La décroissance sera ainsi plus ou moins souhaitée, en tant que moyen de convertir l'économie et la société vers plus de soutenabilité. La décroissance peut aussi être subie par les États, par un ralentissement constaté

de la croissance depuis les années 1970. Il faut alors analyser les évolutions et impacts sur le fonctionnement de l'état-providence, pour questionner sa compatibilité avec cet état de décroissance.

En définitive, l'état-providence, dans chacune de ses formes et selon chacun de ses objectifs, peut-il fonctionner sous une décroissance, qu'elle soit recherchée ou subie par les économies? Si la décroissance peut être un moyen de lutter contre le nouvel enjeu social et écologique de l'état-providence (I), elle peut cependant heurter son bon fonctionnement qui repose sur la croissance économique (II). Dès lors, redéfinir la croissance pour que l'état-providence intègre la lutte écologique à son champ d'action semble être nécessaire (III).

La décroissance est un moyen de lutter contre le danger climatique, enjeu social majeur qui doit être pris en compte par l'état-providence. Deux objectifs sont communs et se répondent donc ils semblent compatibles en ce sens : la question sociale de la transition verte doit être intégrée aux objectifs de l'état-providence (A), car la croissance, responsable de la dégradation du stock de capital naturel ne semble elle plus compatible aux objectifs de l'état-providence (B).

L'état-providence a pour objectif premier de lutter contre les aléas de la vie des agents d'une nation, confrontés et menacés aujourd'hui par la question climatique. Il doit alors avoir recours à une forme de décroissance. En effet, la question sociale est au cœur du fonctionnement de l'état-providence, selon toutes ses formes. ESPING-ANDERSON dresse une typologie des états-providence, des Trois mondes de l'état-providence : il distingue le modèle continental,

en France ou en Allemagne, résiduel des pays anglosaxons ou universel des pays scandinaves. Ils se distinguent par l'indépendance donnée aux individus de chaque nation, par rapport à l'État. L'état-providence se fonde alors sur une logique d'assurance, modèle Bismarckien, où il faut cotiser pour bénéficier d'aides sociales, ou d'allocations, modèle Beveridge, où chacun bénéficie selon ses besoins d'un soutien. La question sociale, plus ou moins ciblée, est alors au cœur de chaque état-providence. S'ils ont été créés au xx^e siècle, après les guerres, un enjeu nouveau apparaît aujourd'hui : l'écologie. Eloi LAURENT, dans Le bel avenir de l'état-providence (2014) évoque la nécessité pour l'état-providence de prendre en compte ce nouvel enjeu dans ses objectifs, puisqu'il a une dimension sociale majeure : la dégradation de l'environnement impacte largement les inégalités sociales et inversement : la hausse des inégalités renforce les plus aisés donc les moyens néfastes pour se protéger contre le réchauffement climatique. Inversement, les plus fragiles sont plus exposés aux changements climatiques qui les affectent. Ainsi, l'objectif de transition écologique est un enjeu social majeur qui doit être pris en compte par les états-providence. Cet objectif est permis par la décroissance.

La décroissance est en effet un moyen de lutter contre la dégradation de la quantité et de la qualité du stock de capital naturel. Selon les partisans de la soutenabilité faible, le capital naturel n'est pas substituable au capital construit. La croissance des économies, initiée dans les pays développés lors de la révolution industrielle du xix^e siècle, a été fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, comme le pétrole. La croissance économique a donc favorisé l'exploitation du stock de capital naturel. Cela remet en cause la soutenabilité de ces ressources, qui risquent de disparaître. HOTELLING, dans The Economics of exhaustible resources (1968) met en avant une règle de soutenabilité, selon laquelle l'exploitation d'une ressource ne doit pas être plus rapide que sa vitesse de renouvellement. Toutefois, la croissance démographique croissante depuis les années 1950, le développement de la

soviété de consommation a encouragé l'exploitation des stocks de ressources, menaçant alors leur soutenabilité. Le taux d'actualisation permet alors de mesurer l'impact présent et le prix futur de l'action actuelle de l'homme et de l'impact environnemental. Les partisans de la soutenabilité faible l'estiment fort et prouvent alors la nécessité d'une décroissance. S. LA TOUCHE de Paris de la décroissance (2007) rappelle en effet la nécessité de l'état-providence que de ralentir la croissance économique pour ne pas menacer davantage la soutenabilité des ressources naturelles, irremplaçables. Il faut dès lors produire moins, revenir à une agriculture locale et responsable pour encourager la transition écologique et lutter contre les dégâts de la croissance. Cela ne sera mis en place que par l'action de l'état-providence, par des campagnes de sensibilisation, le budget de Thales, la mise en place de taxes selon le principe du polluer-payer théorisé par PIGOU (The Economics of Welfare, 1920), ou en redéfinissant les droits de propriété pour responsabiliser les agents de leurs actions sur l'environnement, selon R. COASE.

*

L'état-providence, qui prend en charge la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, est ainsi compatible, dans ses objectifs, avec une décroissance qui semble répondre à la soutenabilité de ces ressources.

*

La décroissance, en tant que seul, au ralentissement de la croissance du PIB, remet cependant en cause le bon fonctionnement de l'état-providence, puisque l'état-providence est en crise, au moment où la croissance ralentit (A), dans une économie de marché où le développement des nations est permis par une hausse des richesses (B).

Le seul de la croissance est de la productivité depuis les années 1970 accompagne une triple crise de l'état-providence : décroissance et état-providence ne semblent empiriquement pas s'entretenir. MARCHAND et THELOT, dans l'ouvrage Deux siècles de productivité en France (1995), rappellent

ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE
DU MONDE CONTEMPORAIN

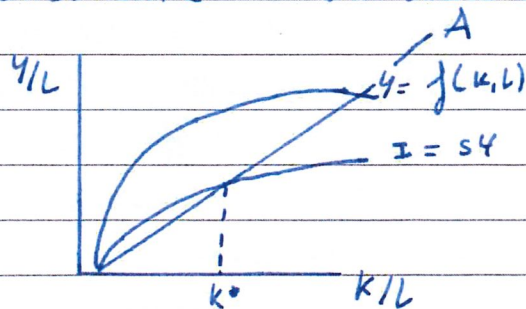
CONCEPTION ESSEC/HEC PARIS

ÉPREUVE N° 245
ANNÉE 2023

un ralentissement de la productivité des économies développées : le taux de croissance de la productivité passe de 5% pendant la période des Trente Glorieuses, à 2% à la fin du XX^e siècle, jusqu'à 1% en moyenne depuis 2000. Le ralentissement de la croissance, qui s'apparente à une forme de décroissance, est concomitant à la Triple crise de l'état providence, selon ROSENVALDON (1981), une nouvelle d'efficacité : en effet, l'état-providence semble à bout de souffle face au vieillissement de la population, aux tensions sur le marché du travail, à la pression à la baisse sur les salaires due à la concurrence internationale ... qui pousse l'état à augmenter ses dépenses publiques. Parallèlement, il connaît alors une baisse des recettes : les revenus tendent à diminuer, donc les recettes fiscales, attachées aux revenus, diminuent aussi : c'est ce qu'on appelle l'effet niveau. Le ralentissement de la croissance menace le bon financement et ainsi l'efficacité allocative de l'état-providence. La discipline budgétaire à laquelle il doit faire face menace son efficacité, au sens de sa capacité à remplir ses objectifs (baisse du chômage, baisse des inégalités) : IVERSEN et WRÉN ont en effet souligné l'existence d'un triangle d'incompatibilité entre discipline budgétaire, hausse de l'emploi et réduction des inégalités, qui menace l'efficacité de l'état-providence. L'Allemagne, par exemple, depuis la mise en place des réformes Hartz en 2003, a favorisé la baisse du chômage, en flexibilisant le marché du travail allemand, en plus d'une discipline budgétaire propre aux économies de marché : cela a largement favorisé l'émergence d'inégalités.

par la précarisation de l'emploi allemand notamment. Ainsi, la dé croissance se est en cause le bon fonctionnement de l'état-providence et son efficacité.

La dé croissance semble aussi contradictoire aux principes de l'économie de marché qui règne dans chacun des pays qui ont mis en place un état-providence, notamment le modèle résiduel, ou libéral. Le développement est défini par F. PERRON, l'économie du xx^e siècle, comme « l'ensemble des changements sociaux et matériels d'une société qui la rendent aptes à faire croître son produit net global ». Le développement même des sociétés, permis par l'état-providence, se fonde sur une croissance des richesses. La dé croissance, ou l'état stationnaire des économies doit être repoussé pour augmenter le bien-être des populations, par le progrès technique notamment. SOLOW rappelle en effet le rôle clé du progrès technique, et de son incitation par l'état pour repousser « l'état stationnaire » de l'économie :



Avec y/L le revenu par tête, K/L le capital par tête, $y = f(K, L)$ la fonction de production, A l'amortissement, $I = sY$ l'investissement ou l'épargne et k^* l'état stationnaire. En effet, face à la productivité ^{marginal} décroissante du capital, l'état stationnaire arrive au moment où l'investissement ne compense plus le coût de l'usure de ce capital. Par Solow, seul le progrès technique permet de retarder cet état qui ~~est~~ nuit au développement de l'économie. Ainsi, en favorisant l'émergence du progrès technique et l'innovation, l'état providence favorise le

bien-être des populations. Il faut alors de lutter contre la stagnation
séculaire, due selon JORDON, The Rise and Fall of the US
growth (2015) aux six vents contraires, comme la hausse
de l'endettement, le vieillissement et la mondialisation,
qui pèsent sur la croissance et le bon fonctionnement de l'état-
providence.

Ainsi, la dé croissance semble nuire à l'efficacité
de l'état-providence qui doit agir pour rendre cet état stationnaire
de dé croissance.

*

Tes lors, il semble nécessaire, pour rendre compatible
les objectifs de l'état-providence, nécessaire à sa population, et
l'enjeu climatique, de redéfinir la croissance (A) et le modèle
de l'état-providence qui s'essouffent (B).

En effet, l'objectif de croissance et ainsi de croissance
nécessaire au financement de l'état-providence doit intégrer
désormais les pertes climatiques et environnementales qui
démontrent d'une production de richesse. Le PIB veut semble
être un moyen de redéfinir les richesses, puisque le PIB ne
calcule pas la valeur des externalités négatives de la production.
Il s'agit de mieux définir les richesses, ressources naturelles
pour mieux les préserver : il peut favoriser l'émergence
de nouveaux marchés par réponse aux problèmes
d'externalités évoqué par COASE (The problem of social
cost) en donnant une réponse crédible. Le marché européen
du carbone en est un exemple : il s'agit d'intérioriser
les externalités de production de carbone. Créé en 2005,
ce marché européen s'inscrit dans la volonté de l'état
de réduire ces émissions en marchandisant le carbone.
Il s'agit alors de redéfinir la croissance par intégrer des
enjeux nouveaux et nécessaires, sans pour autant avoir
recours à la dé croissance, qui ne correspond pas aux
formes institutionnelles actuelles, selon l'école de la régulation
(BOUËR, AGUETA).

Il s'agit également de redéfinir l'état-providence par une réforme crédible. E. LAURENT, par son "état-providence social et écologique" insiste sur la nécessité d'inclure à l'état-providence la question climatique pour faire face aux nouveaux alias de la vie que sont la dégradation de l'environnement, le réchauffement climatique. Inégalités sociales et dégradation de l'environnement sont à effet liés : l'exemple de la Colombie est révélateur. Gustavo Petro, président colombien depuis 2021, insiste sur la nécessité de lutter contre les inégalités sociales, la guerre contre les drogues et la transition écologique. Il rappelle le lien qui unit ces trois piliers économiques et sociaux par l'exemple des fumigations, réalisées par les trafiquants de drogues, qui détériorent les nappes et les sols, fragilisent les exploitations agricoles des plus faibles et encouragent alors les pertes inévitables. L'état-providence doit ainsi intégrer ces enjeux et se redéfinir, dans un contexte de croissance atone pour mieux réaliser ses objectifs, et favoriser le bien-être des populations.

* * *

En définitive, si la dé croissance semble être un moyen pour l'état-providence d'instaurer une transition écologique qu'il lui incombe de mettre en place, elle questionne cependant son bon fonctionnement dans une économie marchande où la richesse permet le développement. Il semble alors nécessaire de redéfinir la notion de richesse par que l'état-providence prenne en compte, tout en prospérant, l'enjeu climatique. Il s'agit aussi d'établir à une échelle supranationale des normes ou taxes qui permettent, par le moins de distorsions possibles, de prendre en compte ces objectifs, comme le veut la taxe internationale sur les sociétés, à hauteur de 15%.